AMPLIATION

Publiée le 30/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401297-20250424-DEL_2025_74-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2025

COMMUNE DE SORGUES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 avril 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés :

Absents : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET

A été nommée secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA

DEL_2025_74

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services et de créer :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de Bibliothécaire Principal à temps complet

Les membres du conseil sont invités à en délibérer

Vu, l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de Bibliothécaire Principal à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nimes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.